

DEPARTEMENT DE  
LA SEINE MARITIME

MAIRIE  
DE  
**NORVILLE**  
11, rue des Ecoles  
76330

**REUNION DU CCAS**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2016 A 18 H 30**

Lieu de la séance : Mairie

Date de convocation : 11/02/2016

Président de séance : Madame Annick PROTAIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs AUBERVILLE, DAJON, GOSSE, LEBRETON-BOYERE, PETIT, PROTAIS, VALLEE.

Membres excusés : Mrs BOYERE et ROUSSEL

Membre absent : R.A.S.

Procurations : Mr BOYERE donne pouvoir à Mme PROTAIS  
Mr ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAJON

Secrétaire de séance : Mme DAJON

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres votants : 9

Date d'affichage : 01/03/2016

## ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

### Liste des délibérations :

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
DCCAS2016-02-25/01	Approbation du Compte de Gestion 2015
DCCAS2016-02-25/02	Compte administratif 2015
DCCAS2016-02-25/03	Affectation des résultats 2015
DCCAS2016-02-25/04	Budget primitif 2016
DCCAS2016-02-25/05	Restrictions budgétaires pour 2016

### DELIBERATIONS

#### Délibération n° DCCAS2016-02-25/01 :

##### Approbation du Compte de Gestion 2015 :

Mme Annick PROTAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de la commune de Norville, expose aux membres du CCAS que le compte de gestion est établi par Mr Rubert, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

L'ordonnateur, Mr Christian BOYERE, Maire de la commune de Norville, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis aux membres du CCAS en même temps que le Compte Administratif.

**Le CCAS, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

#### Délibération n° DCCAS2016-02-25/02 :

##### Compte administratif 2015 :

Mme Annick PROTAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de la commune de Norville, expose aux membres du CCAS le détail du compte administratif 2015.

Dépenses de fonctionnement prévues : 15 584,22 €

Dépenses de fonctionnement réalisées : 15 522,20 €

Recettes de fonctionnement prévues : 15 584,22 €

Recettes de fonctionnement réalisées : 15 584,22 €

**A l'unanimité, le Compte Administratif 2015 est approuvé avec un excédent de recettes de 62,02 €.**

**Délibération n° DCCAS2016-02-25/03 :**

**Affectation des résultats 2015 :**

Les membres du CCAS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 3 522,20 €
  - un excédent reporté de : 3 584,22 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 62,02 €

**Décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :**

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT</b>	<b>62,02 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>62,02 €</b>

**Délibération n° DCCAS2016-02-25/04 :**

**Budget primitif 2016 :**

Equilibré en recettes et dépenses à la somme de 15 062,02 €, le BP est approuvé à l'unanimité des présents.

La subvention communale est votée à 15 000,00 €.

**Délibération n° DCCAS2016-02-25/05 :**

**Restrictions budgétaires pour 2016 :**

Dans le but de recentrer les dépenses du CCAS dans sa fonction première, ses membres doivent définir des économies sur certains postes à compter de 2016.

Ces économies concernent :

- La rencontre de printemps : suppression de l'assiette anglaise qui sera remplacée par un goûter sucré.
- Le centre aéré de Petiville : suppression de la prise en charge de la différence de tarif entre le coût Petivillais et extérieurs à compter du 30 juin 2016. Cependant, une aide individuelle pourrait être accordée sur demande selon le cas.
- Fête de l'école : le livre offert à chaque enfant de la petite section au CM1 aura désormais une valeur moyenne de 13 € (contre 15 € auparavant). Par contre, le bon d'achat de 20 € pour les élèves de CM2 est maintenu.

**A l'unanimité, les membres du CCAS approuvent ces 3 postes d'économies relatifs à la rencontre de printemps, au centre aéré de Petiville et à la fête de l'école.**

Le goûter de Noël des enfants de l'école et les bons d'achats de 45 € remis aux étudiants sont maintenus pour 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Demande d'aide :**

Un administré, devant faire face à une dépense de soins dentaires, a fait une demande de renseignements auprès du CCAS.

Nous l'avons orienté vers une assistante sociale qui a pris en charge son dossier de demande d'un microcrédit.

### **Rencontre de printemps :**

Elle se déroulera le jeudi 24 mars 2016. L'animation sera faite par « Les Artistes Associés » pour 450 €.

### **Fête des mères :**

Cette manifestation se déroulera le samedi 28 mai 2016 à la cantine scolaire. 20 € en bon d'achat utilisable au « P'tit Loup » et à « Distri Center » seront remis aux mamans présentes, ou excusées (avec motif valable).

### **Voyage des anciens :**

Le montant de la participation financière du transport sera éventuellement revu à la baisse selon la proposition commerciale du prestataire.

Le repas du soir est financé par le budget communal. Les membres du Conseil Municipal pourraient revoir ou réajuster cette dépense.

### **Repas des anciens :**

Il est prévu le jeudi 20 octobre 2016. L'animation sera faite comme chaque année par Mr et Mme Friant.